

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 décembre 2008
(convocation du 8 décembre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MOGA Alain (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Alain à Mme DESSERTINE Laurence (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Didier à Mme. LIRE Marie Françoise
M. FAVROUL J.Pierre à M. LABARDIN Michel (à partir de 11 h 30)
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
Mme CAZALET A.Marie à M. BRON J.Charles (de 9 h 30 à 11 h)
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE J.Marc (jusqu'à 10 h 10)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. DAVID J. Louis (à partir de 10 h 50)
M. DELAUX Stéphan à Mme WALRICK ANNE (à partir de 12 h 50)
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. DELATTRE Nathalie à M. GAUTE Jean-Michel

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DELAUX Stéphan (à partir de 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia Mme TOUTON Elisabeth (à partir de 12 h 50)
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel (à partir de 12 h 05)
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick
Mme LAURENT Wanda à M. LOTHaire Pierre (à partir de 12 h 45)
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max (à partir de 11 h 35)
M. PALAU J.Charles à M. SOLARI Joël (à partir de 13 h 20)
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Assainissement Stations d'épuration Lille à Blanquefort, Clos de hilde à Bègles
- mise en affermage des ouvrages - Autorisation -**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°98/0822 du 23 octobre 1998, le Conseil de Communauté a adopté le Schéma Directeur des Eaux Résiduaires Urbaines.

Ce schéma prévoyait la mise en conformité et la fiabilisation des stations d'épuration d'ici 2005. Les extensions de ces mêmes stations étaient planifiées à la suite, jusqu'à l'horizon 2010. Les stations de Lille sur la commune de Blanquefort et de Clos de Hilde à Bègles étaient concernées par cette opération de remise aux normes.

La Communauté Urbaine a délégué à la Lyonnaise des Eaux, par contrat d'affermage, signé le 24 décembre 1992, le service public de l'assainissement collectif.

L'article 24 du contrat d'affermage prévoit, aux alinéas 1 et 4, que les équipements électromécaniques des installations, les matériels tournants, les matériels de mesure, d'enregistrement et de stockage des données, les accessoires hydrauliques et pneumatiques seront renouvelés par le Fermier du service de l'assainissement.

Le renouvellement des autres biens, répertoriés aux alinéas 2 et 3 du même article, à savoir le génie civil des grands ouvrages et les canalisations, reste à la charge de la Communauté.

Par délibération n° 94/915 du 28 novembre 1994, notre Etablissement a fixé les règles de détermination des dotations aux amortissements des immobilisations du service public de l'Assainissement.

Seuls les biens relatifs au génie civil des grands ouvrages (stations d'épuration ou de pompage) et aux canalisations donnent lieu à amortissement dans le budget annexe correspondant de la Communauté.

Pour les biens dont le renouvellement est à la charge du Fermier, notre Etablissement ne pratique pas de dotations aux amortissements dans la mesure où le fermier doit prévoir,

pour ces biens, la constitution de provisions en vue de financer le remplacement des immobilisations.

Station Lille à Blanquefort

Par délibération n°2002/0460 du 12 juillet 2002, le Conseil de Communauté a décidé de reconstruire la station d'épuration de Lille sur la commune de Blanquefort.

Les travaux de construction ont été achevés courant 2007 et l'ouvrage a été remis au fermier le 29 juin 2007. Ces installations sont en service depuis cette date.

L'opération de reconstruction s'élève à :

| Libellé | Montant HT |
|--|------------------------|
| Génie civil | 7.125.206,45 € |
| Sous total Génie civil (amorti par la CUB sur un durée de 25 ans) | 7.125.206,45 € |
| Electricité | 1.161.843,54 € |
| Equipements | 3.873.997,74 € |
| Sous total Equipements et matériels électromécaniques | 5.035.841,28 € |
| Total | 12.161.047,73 € |

Cet ouvrage a donné lieu à la passation d'écritures non budgétaires de mise en service dans les comptes de notre Etablissement, avec un démarrage de l'amortissement au 29 juin 2007.

Le montant total des équipements et matériels électromécaniques, dont le renouvellement est à la charge du Fermier, s'élève à 5.035.841,28 € HT.

Station Clos de Hilde à Bègles.

Les travaux d'extension de la station Clos de Hilde, débutés en juillet 2004, ont été achevés en octobre 2007. Les installations ont été remises au fermier le 25 octobre 2007.

L'opération d'extension s'élève à :

| Libellé | Montant HT |
|--|------------------------|
| Génie civil | 19.194.980,18 € |
| Sous total Génie civil (amorti par la CUB sur un durée de 25 ans) | 19.194.980,18 € |
| Electricité | 2.944.321,87 € |
| Equipements | 11.994.791,54 € |
| Sous total Equipements et matériels électromécaniques | 14.939.113,41 € |
| Total | 34.134.093,59 € |

Cet ouvrage a donné lieu à la passation d'écritures non budgétaires de mise en service dans les comptes de la Communauté, avec un démarrage de l'amortissement au 25 octobre 2007.

Le montant total des équipements et matériels électromécaniques, dont le renouvellement est à la charge du Fermier s'élève à 14.939.113,41 € HT.

Pour ces deux opérations, il convient maintenant de constater dans les comptes de la Communauté Urbaine, par le biais d'écritures non budgétaires du ressort de notre Comptable, la mise en affermage des équipements électromécaniques qui seront renouvelés par le Fermier.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Président à ordonner au Comptable de la Communauté de passer dans le budget annexe « Assainissement » les écritures d'ordre non budgétaires nécessaires pour constater la mise en affermage des équipements électromécaniques des stations d'épuration de Lille à Blanquefort et de Clos de Hilde à Bègles, pour un montant total de 19.974.954,69 euros HT.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 JANVIER 2009

PUBLIÉ LE : 15 JANVIER 2009

M. JEAN-PIERRE TURON